

Médiathèque de LHERM  
2 avenue de Gascogne  
31600 LHERM  
Tél. 05 61 56 18 75  
E-mail : [mediatheque@mairie-lherm.fr](mailto:mediatheque@mairie-lherm.fr)

## **RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA MÉDIATHÈQUE**

### **I-Accès à la Médiathèque**

**Article 1** : L'accès à la médiathèque et la consultation du fonds documentaire sont libres et ouverts à tous.

**Article 2** : Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés et restent sous l'entière responsabilité de leurs accompagnants

**Article 3** : Les groupes sont accueillis sur rendez-vous. Les groupes constitués (scolaires, associatifs...) sont sous la responsabilité de leurs accompagnateurs. Ils sont soumis aux dispositions du règlement comme tous les usagers de la médiathèque. L'accueil de nouveaux groupes doit être autorisé par la direction. L'inscription des groupes extérieurs à la commune est

**Article 4** : L'accès est interdit aux animaux

### **II-Modalités d'inscription**

**Article 5** : Le prêt à domicile des documents est soumis à une inscription préalable. Chaque adhérent devra justifier de son identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire, livret de famille) et de son domicile (quittance de loyer, gaz, électricité, téléphone.)

**Article 6** : L'inscription pour le prêt de livres est gratuite.

Pour emprunter des documents sonores et audiovisuels, un droit d'inscription de 5 € par an et par personne est demandé.

**Article 7** : L'adhérent s'engage à notifier dans les plus brefs délais tout changement d'adresse.

### **III-Conditions de prêt**

**Article 8** : L'adhérent a le droit d'emprunter six livres ou magazines et quatre documents sonores ou vidéo pour une durée de trois semaines.

**Article 9** : Le personnel de la Médiathèque décline toute responsabilité en ce qui concerne le choix des enfants.

**Article 10** : Le prêt peut être prolongé à la demande de l'utilisateur directement à médiathèque, par téléphone ou sur le portail internet de la médiathèque pour un délai de trois semaines supplémentaires dans la mesure où les documents ne sont pas réservés.

**Article 11** : les adhérents ont la possibilité de suggérer l'achat de livres ou documents sonores qu'ils souhaiteraient voir figurer dans le fonds de la Médiathèque.

#### **IV-Recommandations**

**Article 12** : Les lecteurs sont tenus de respecter le calme à l'intérieur des locaux.

**Article 13** : Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux de la bibliothèque, sauf animation expressément organisée par les bibliothécaires.

**Article 14** : l'adhérent, en s'inscrivant, s'engage à respecter le présent règlement dont il aura pris la connaissance.

**Article 15** : l'adhérent devra prendre le plus grand soin des documents qui lui seront prêtés. En cas de détérioration ou non-restitution des documents l'utilisateur s'expose à des sanctions.

#### **V-Sanctions**

**Article 16** : Tout document perdu devra être remplacé par un exemplaire identique.

Si le titre n'est pas disponible au catalogue de l'éditeur, l'adhérent pourra, sur avis de la bibliothécaire, soit le remplacer par un autre titre, soit par un ouvrage de valeur marchande identique.

**Article 17** : En cas de détérioration, le document sera présenté à la bibliothécaire qui évaluera le préjudice et décidera éventuellement de son remplacement.

**Article 18** : Les retards réitérés apportés à la restitution entraîneront des sanctions allant de la suspension de prêt au retrait définitif de la carte d'abonnement.

**Article 19** : Les CD ou DVD empruntés ne peuvent être utilisés que pour des auditions à caractère individuel ou familial. Sont formellement interdites la reproduction, l'exécution publique et la radiodiffusion des œuvres enregistrées sur ces documents sonores. La Mairie de LHERM décline toute responsabilité en cas d'infraction à cette règle.

**Article 20** : Ce règlement sera affiché de façon permanente à la Médiathèque.

#### **VI-Horaires d'ouverture**

Pendant la période scolaire et les petites vacances

De 10h à 12h et 14h à 18h du mardi au mercredi

De 14h à 18h le jeudi,

De 10h à 12h et de 14h à 17h le vendredi,

De 10 heures à 12 heures le samedi

**Conte le mercredi de 16 heures à 17 heures.**

Vacances d'été

De 10h. à 12h. et de 14h.à 18h. du mardi au mercredi

De 14h. à 18h. le jeudi

De 10h. à 12h. et de 14h. à 17h. le vendredi

**Pas de conte pendant les grandes vacances.**

**La Médiathèque est fermée le samedi en juillet et août.**